



Besoin de conseil sur une arnaque

Par **djo51**, le **20/06/2013** à **07:30**

[fluo]bonjour[/fluo]
voilà ancien salariée et devenu autoentrepreneur mon arrangement avec mon patron de mon départ est de me donner un chantier pour me lancer
donc il le fait me donne un chantier a 55000 euros étant trop gros pour moi avec le statut autoentrepreneur demande à un oncle qui a un statut qui lui permet de prendre ce chantier du coup à son nom et qu'on le fasse ensemble et au final qu'on partage les bénéfices
5 mois passés le chantier fini j'ai eu le loyer de c'est 5 mois pour vivre et payer mes factures 5500 euros et le monsieur me lâche ne veut plus me payer me faire montrer les factures etc que puis-je faire.
[fluo]merci[/fluo]

Par **moisse**, le **20/06/2013** à **08:42**

Bonjour,
Que faire ?
Déjà reprendre vos explications, par exemple c'est le tonton de qui ?
Et qui ne veut plus payer ? Le tonton, l'entrepreneur donner d'ordre ?
De toutes façons devenir auto entrepreneur avec un seul client c'est du salariat déguisé et sanctionné comme tel, puisque la manœuvre vise à éluder charges sociales et autres obligations.

Par **djo51**, le **20/06/2013** à **11:41**

j'avais un chantier trop gros pour mon statut du coup j'ai fait appel à mon oncle pour le faire à deux une fois le chantier fini mon oncle me montre ni les factures et ne me règle pas qu'est-ce que je peux faire à savoir que j'ai une attestation du client et de plusieurs personnes attestant que j'ai bien effectué les travaux et mon ancien employeur attestant que c'était mon chantier et

que je les effectué.merci de vos reponses

Par **moisse**, le **20/06/2013** à **15:44**

De deux choses l'une :rn* vous considérez avoir travaillé comme un salarié, ce qui en pratique doit être le cas car c'est certainement le tonton qui a acheté les matériaux.rnIl faut donc agir comme un salarié et prétendre à la requalification de la prestation en CDI devant le conseil des prudhommes rn* vous considérez avoir travaillé en sous-traitance, et dès lors il faut facturer le tonton et poursuivre le recouvrement.